

CONVENTION D'ACCUEIL POUR L'OBSERVATION D'UNE SEANCE DE TP- Année 2025- 2026

Cette convention définit les relations du collège d'origine : Molène
 Adresse : 13 rue Pierre Rigaud 68 rue Molène
 Courriel : sochdsk@live.fr Tél : 06 12 39 87 75 01.46.70.13.00
 Représenté par Mme. Thocquémé ce.0941026e@ac-creteil.fr

avec le **LYCEE ROMAIN ROLLAND** d'Ivry, représenté par **M. Frédéric GAUTHIER**, proviseur
 17 rue Lucien Nadaire, 94200 Ivry

Cette convention concerne l'élève :
 NOM : Touzaouk Prénom : Afmane
 Classe 3^{ec}
 Nom du professeur principal : Mme Philippot Tél :

Afin de mieux éclairer leur choix d'orientation, il s'agit de permettre à des élèves de 3^{ème}, de venir découvrir les formations proposées au, à travers l'observation d'une séquence pédagogique, des échanges avec les élèves, les enseignants.

Article 1 : Le mini stage aura lieu :



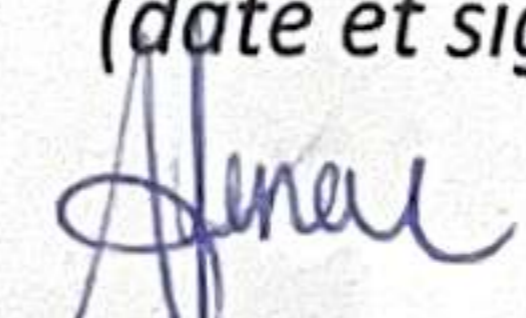
LE 25/03/2026
 de 08h h à 10h h

Discipline observée :

L'élève accueilli s'engage à respecter les horaires imposés et le règlement intérieur.

Article 2 : L'établissement d'origine prévoit toutes dispositions d'assurance concernant les élèves qu'il envoie en stage au lycée Romain Rolland.

Article 3 : Ce mini-stage ne peut se dérouler qu'avec l'accord des familles, qui devront co-signer la présente convention.

Chef d'établissement	Représentant légal de l'élève	Elève	Proviseur du Lycée R.ROLLAND
(date et signature)  12/03/2026	(date et signature) 12/03/2026 	(date et signature)  12/03/2026	(date et signature)

Cette partie sera complétée par le Lycée ROMAIN ROLLAND
Date et horaires du mini-stage :
Stage effectué OUI NON **Date et signature du Professeur**

CONVENTION D'ACCUEIL POUR L'OBSERVATION D'UNE SEANCE DE TP- Année 2025- 2026

Cette convention définit les relations du collège d'origine : Molière
Adresse : 68 rue Molière
Courriel : ce.0941026e@ac-creteil.fr Tél : 01.46.70.13.00
Représenté par Mme Trocquemé

avec le LYCEE ROMAIN ROLLAND d'Ivry, représenté par M. Frédéric GAUTHIER, proviseur
17 rue Lucien Nadaire, 94200 Ivry

Cette convention concerne l'élève :
NOM : Diaby Prénom : Fatoumata
Classe 3^{ec}
Nom du professeur principal : Mme Philippot Tél :

Afin de mieux éclairer leur choix d'orientation, il s'agit de permettre à des élèves de 3^{ème}, de venir découvrir les formations proposées au, à travers l'observation d'une séquence pédagogique, des échanges avec les élèves, les enseignants.

Article 1 : Le mini stage aura lieu :

LE 29/03/2026
de 13h10 h à 15h10 h

Discipline observée :

L'élève accueilli s'engage à respecter les horaires imposés et le règlement intérieur.

Article 2 : L'établissement d'origine prévoit toutes dispositions d'assurance concernant les élèves qu'il envoie en stage au lycée Romain Rolland.

Article 3 : Ce mini-stage ne peut se dérouler qu'avec l'accord des familles, qui devront co-signer la présente convention.

Chef d'établissement

Représentant légal de l'élève

Elève

Proviseur du

Lycée R.ROLLAND

(date et signature)

(date et signature)

(date et signature)

(date et signature)

16/03/2026

13/03/2026

13/03/2026



[Signature]

[Signature]

Cette partie sera complétée par le Lycée ROMAIN ROLLAND

Date et horaires du mini-stage :

Stage effectué

Date et signature du Professeur

OUI

NON

CONVENTION D'ACCUEIL POUR L'OBSERVATION D'UNE SEANCE DE TP- Année 2025- 2026

Cette convention définit les relations du collège d'origine : Collège Molière
Adresse : 33 rue Jeanne Jacques Bondolan
Courriel : didaguchebne@outlook.fr Tél : 01.46.70.13.00
Représenté par Mme Nicole
le . 0341026 e @ ec - creteil . fr

avec le **LYCEE ROMAIN ROLLAND** d'Ivry, représenté par **M. Frédéric GAUTHIER**, proviseur
17 rue Lucien Nadaire, 94200 Ivry

Cette convention concerne l'élève :
NOM : Maj Prénom : Rakeb
Classe 3^{ec}
Nom du professeur principal : Mme Philippak Tél :

Afin de mieux éclairer leur choix d'orientation, il s'agit de permettre à des élèves de 3^{ème}, de venir découvrir les formations proposées au, à travers l'observation d'une séquence pédagogique, des échanges avec les élèves, les enseignants.

Article 1 : Le mini stage aura lieu :
LE 25/03/2026
de 8h h à 10h h

Discipline observée :

L'élève accueilli s'engage à respecter les horaires imposés et le règlement intérieur.

Article 2 : L'établissement d'origine prévoit toutes dispositions d'assurance concernant les élèves qu'il envoie en stage au lycée Romain Rolland.
Article 3 : Ce mini-stage ne peut se dérouler qu'avec l'accord des familles, qui devront co-signer la présente convention.

Chef d'établissement <u>16/03/2026</u> (date et signature)	Représentant légal de l'élève (date et signature) <u>[Signature]</u>	Elève (date et signature) <u>[Signature]</u>	Proviseur du Lycée R.ROLLAND (date et signature)
---	--	--	--

Cette partie sera complétée par le Lycée ROMAIN ROLLAND

Date et horaires du mini-stage :

Stage effectué OUI NON **Date et signature du Professeur**

